

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 15 JUILLET 2014, À 20 H
À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller
 Louis Gosselin, conseiller
 Julien Milot, conseiller
 Serge Pouliot, conseiller
 Mme Debbie Deslauriers, conseillère
 Josée Pelletier

Michelle Moisan, directrice-générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est constaté que les avis reçus aux fins de la séance extraordinaire ont été valablement donnés.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 10 juillet 2014
 4. Résolution: Abrogation du règlement 550-2014
 5. Avis de motion
 6. Période de question
 7. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 591-14**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 592-14**

**3. DÉPOT; RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT TENUE LE 10 JUILLET 2014 DE
9 H À 19 H, AU 1430, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-
L'ÎLE D'ORLÉANS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2014

Règlement décrétant des travaux d'enfouissement des réseaux câblés sur une distance de 945 mètres entre les numéros civiques 1426 et 1704 du chemin Royal et décrétant un emprunt de 2 950 000 \$ aux fins de réalisation de ces travaux

Je, soussignée, Michelle Moisan, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans certifiée

QUE le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 158.

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé est de 163.

QUE le règlement numéro 550-2014 n'est pas réputé avoir été approuvé et que la tenue d'un scrutin est nécessaire à l'approbation de ce règlement.

MICHELLE MOISAN
Directrice générale / Secrétaire - trésorière

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 10 juillet 2014.

**RÉSOLUTION
NO : 593-14**

4. RÉSOLUTION: ABROGATION DU RÈGLEMENT 550-2014

ATTENDU le résultat de la procédure d'enregistrement;

ATTENDU que le conseil municipal ne désire pas engager inutilement des frais pour la tenue d'un référendum;

ATTENDU la possibilité d'une nouvelle contribution de Bell Canada.

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'abroger le règlement 550-2014.

5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES FILS D'HYDRO-QUÉBEC ET DES SERVICES PUBLICS (BELL & HYDRO)

M. Yves Coulombe, maire, donne avis qu'un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts des travaux d'enfouissement des fils d'Hydro-Québec et des services publics (Bell & Vidéotron), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (Ne portant que sur les points à l'ordre du jour)

Les conseillers et le maire répondent aux questions des personnes présentes.

**RÉSOLUTION
NO : 594-14**

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Yves Coulombe et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 25.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE